

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN
DU 06 OCTOBRE 2015 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

<u>Présents</u>	M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints
	Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux
<u>Fiduciaires</u>	MM. Rinaldo Amacker, M. Orlando, de la société Semely
<u>Procès-verbal</u>	Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 01 septembre 2015
2. Informations de la mairie
3. Présentation du budget 2016
4. Délégation de compétences pour la passation d'actes authentiques, art. 30 al. 1 let k LAC - délibération
5. Repas des aînés
6. Groupement crèche Dardagny - Russin
7. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00, souhaite une cordiale bienvenue à M. Rinaldo Amacker, organe de contrôle, aux conseillers municipaux et indique que M. Orlando de la société Semely, nouveau comptable, aura un peu de retard, immobilisé dans les bouchons, pour cause d'accident.

M. Hutin propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : Naturalisation, séance qui aura lieu à huis-clos. Le dossier nous étant parvenu le lundi 5 octobre dernier, raison pour laquelle, il n'est pas indiqué dans l'ordre du jour. Aucune objection n'est faite à cette demande de rajout.

1. Approbation du procès-verbal du 01 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 01 septembre est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par

9 voix Pour

avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1. Route des Molards

L'Office du patrimoine et des sites a émis un préavis défavorable concernant la couleur de l'enrobé sur la route des Molards proposée par le bureau Ertec.

Un courrier sera envoyé à M. Racalbutto de l'Office du patrimoine et des sites afin d'en connaître les raisons et de savoir pourquoi nos communes voisines soit Satigny et Dardagny ont posé le même type d'enrobé.

2.2. Parking

L'entreprise Scrasa va procéder à la creuse dans le jardinet de la mairie pour placer la cellule de la cabine SIG. La construction en béton sera faite par l'entreprise Maulini à partir du 26 octobre prochain ; les SIG vont procéder à l'enterrement des lignes aériennes à la même date.

D'ici fin février 2016, la cabine MT/BT sera déplacée ainsi que les câbles, nous débuterons alors la construction du mur de soutènement.

2.3. Sécurité enfants

Suite à la séance du conseil municipal du 1^{er} septembre dernier, il a été décidé de mettre en place un aménagement technique afin de sécuriser le parcours des enfants et des adultes (Route du Mandement).

M. Favre a pris contact avec la Direction Générale des Transports (DGT) pour la mise en sécurité du trottoir Epicerie de Russin / arrêt de bus provisoire. En effet, il est impératif de protéger petits et grands des vas et viens du trafic camions de chantier qui va s'intensifier et de la circulation journalière des voitures.

La DGT a donné l'autorisation à la mairie pour la mise en place provisoire de barrières de type Chabourys ou Muba, hauteur 1.00m lestée à l'aide de blocs noirs de chantier posés en contre-bas du trottoir mais sur la route. Seront également posées des balises nocturnes de part et d'autre ainsi que des lattes rouges/blanches. L'entreprise Scrasa va sécuriser le tout le plus vite possible.

2.4. Rapport des routes

La parole est donnée à M. Sébastien Delesderrier

La commission des emplacements, déchets et routes s'est réunie le 14 septembre dernier.

Le cerclage en bois pour le pressoir est terminé, M. Sandmeier regardera pour un arrangement floral hivernal.

Sentier pédestre des Baillels et chemin de la Fioule

Le devis de l'entreprise Maulini concernant la réfection de l'escalier avec traverse en chêne et gravier s'élève à Fr 15'768.--. La commission a étudié et validé le devis.

Le mur jouxtant ce chemin appartient à l'hoirie Lambercy, ce dernier doit être refait car en mauvais état. Un rendez-vous va être pris avec les propriétaires afin d'en discuter.

Des devis ont été demandés pour la réfection du chemin de la Fioule. Après discussion avec la commune de Satigny, cette dernière ne rentre pas en matière pour réaliser en même temps que nous, la partie haute du chemin qui leur appartient.

Route des Molards

Les travaux avancent malgré quelques soucis causés par les écoulements des eaux de surface, en particulier au niveau de la propriété de Michel Desbaillet. Le chantier suit son cours.

Déchets

Un nouvel appel d'offre va être fait pour le ramassage des déchets sur l'ensemble de la commune.

Etude de stationnement.

Nous avons reçu les résultats de l'étude préliminaire réalisée par le bureau Trafitec. Cette étude nous montre dans un premier temps les défauts actuels (trottoirs, carrefours non conformes, etc), l'état des places de stationnement officielles marquées au sol (env. 20). Selon l'étude, un périmètre de zone « bleue » 1h30 est proposé pour le centre du village afin de favoriser les commerces et une zone « bleue » 4h pour le reste du village avec éventuellement un système de macaron pour les habitants. Le périmètre de zone 30km/h envisageable dans le village de Russin, à voir si on adopte ce principe si celui-ci serait applicable également dans les hameaux (Baillets, Chaumaz, Verbois).

M. Hutin intervient et indique que le point de stationnement sera discuté en séance du 10 novembre prochain, lorsque nous aurons reçu les compléments demandés à cette étude.

Chemin de Serve / route communale sur fond privé

M. Favre prend la parole et indique que les écoulements sont déficients entre les 38 et 40 du chemin de Serve domicile de MM. Polier et Pauchard.

De gros problèmes sont rencontrés lors de fortes pluies qui provoquent un débordement à l'endroit de la grille d'écoulement EC.

Il y a quelques années l'intervention de la commune avait donné une solution satisfaisante sur la partie tout en bas du chemin, en limitant les venues d'eau grâce à un gendarme couché qui empêche un débordement des eaux provenant des terrains viticoles exploités par M. Porchet.

M. Favre va faire procéder à un contrôle et débouchage de la conduite qui concerne sa grille et son écoulement appartenant à la commune. Il s'agira de refaire un nouveau collecteur, le problème est quelque peu épineux car il s'agit d'une conduite communale sur fond privé.

3. Présentation du budget 2016

M. Hutin passe la parole à M. Claude Membrez, Président de la commission des finances.

M. Membrez tient avant tout à remercier l'exécutif pour l'élaboration du budget 2016 qui a été présenté en commission des finances le 20 août 2015.

Il fait remarquer aux membres du conseil municipal que le budget 2016 en leur possession n'est qu'un projet. Les points seront expliqués afin de fournir les informations complètes et pourra être modifié.

En résumé

<u>0100.300</u>	Augmentation des jetons de présence, en compensation de l'impôt qui sera perçu en 2016.
<u>0100.317</u>	Augmentation du poste pour un déplacement intermédiaire avec les conjoints
<u>0200.300</u>	Vérification de la taxation – obligation de déclarer
<u>0200.317</u>	Course ACG + le versement du solde au compte voyage par le fait que l'exécutif ne fait plus partie du conseil municipal
<u>0500.301</u>	Mécanisme salariaux pour 2016
<u>0500.319</u>	Pompes funèbres – ce compte a été augmenté de Fr 1'000.— pour les corps retrouvés sans vie au barrage de Verbois
<u>0900.318</u>	Indemnités des président et vice-président du bureau de vote
<u>0900.319</u>	Frais divers, cotisations ACG, coût par rapport au nombre d'habitants
<u>0900.427</u>	Redevance des SIG sur la consommation d'électricité (7% de l'électricité vendue sur la commune)

<u>10.352.0</u>	Redevance pour l'état civil regroupé à Meyrin
<u>1400.352.1</u>	Budget 2016 = Fr 75'000.—
<u>1400.363</u>	Jeunes Sapeurs-Pompiers du Mandement.
<u>1600.352</u>	Frais divisés par le nombre d'habitants sur les quatre communes, soit : Meyrin-Satigny-Dardagny-Russin
<u>2100.317</u>	Participation communale pour les abonnements TPG et RER des élèves, des camps scolaires et du transport pour les cours de piscine
<u>2100.318</u>	Poste en diminution, les promotions ont lieu à Dardagny en 2016
<u>2100.331</u>	Amortissement ordinaire de l'école Fr 63'700.—plus amortissement extraordinaire Fr 300'000.—pour 2016
<u>2100.352.1</u>	Cotisations GIAP estimée à Fr 45'000.--
<u>2100.461</u>	Subvention du DIP pour les frais d'abonnements TPG du regroupement scolaire
<u>30.352.0</u>	Frais Bibliobus (dans le cas où les travaux seront terminés avant 2016) et promotions citoyennes (jeunes atteignant leur 18 ^{ème} année)
<u>3400.365</u>	Poste correspondant aux centres aérés, un montant de Fr 10.— par enfant et par jour est octroyé
<u>5400.363</u>	Frais de garderie répartis entre Dardagny et Russin en fonction du nombre d'enfants
<u>5400.352.1</u>	Un montant de Fr 150'000.—est budgété pour la création de la nouvelle crèche à la Plaine
<u>5401.352</u>	Participation de Russin aux cuisines scolaires de Dardagny, répartition entre Dardagny et Russin en fonction du nombre d'enfants
<u>58.313</u>	Repas offert aux aînés
<u>58.352</u>	Budget communiqué par la commune de Meyrin, participation intercommunale
<u>58.367</u>	Aide internationale maintenue à Fr. 30'000.--
<u>7200.311</u>	Acquisition de containers pour déchets
<u>7900.318</u>	Un montant de Fr 20'000.—est prévu pour un éventuel complément d'étude.

90 Impôts

M. Membrez ne s'attardera pas sur les impôts puisque les estimations sont fournies par le Département des Finances et ont déjà été à maintes reprises expliqués et réexpliqués lors des présentations des budgets et comptes

<u>330</u>	<i>Perte s/ débiteurs (impôt) : Pertes et provisions s/reliquat</i>
<u>341.0</u>	<i>Nouvelle péréquation intercommunale : Estimation fournie par l'Etat</i>
<u>351.0</u>	<i>Frais de perception. L'Etat prélève le 3% sur impôts PP et PM</i>
<u>400.0</u>	<i>Centimes additionnels PP (personnes physiques) : Estimation fournie par le Département des finances</i>
<u>401.0</u>	<i>Centimes additionnels PM (personnes morales). Il est rappelé que ce poste est toujours très volatile</i>
<u>409.0</u>	<i>Taxe professionnelle communale : seule taxe que la commune peut percevoir. Pas de dégrèvement à Russin</i>

94 Charges et revenus des capitaux

426.0 *Int. SI et div. BCG : Coficoge (coopérative de financement des communes genevoises)*

95 Immeuble du Patrimoine financier

423.0 *Location du PF (terrain/bât) : Locations des parcelles communales*

Suite à la demande de M. Favre, M. Hutin regardera avec la société Semely, nouvel organe de contrôle, pourquoi la péréquation intercommunale apparaît deux fois.

M. Membrez indique que tout en tenant compte du fait que l'Administration ne peut fournir des prévisions fiables et que nous souhaitons la plus grande prudence pour les finances communales, notre situation, bien que très particulière, est saine et l'année 2016 est placée sous le signe de la tranquillité.

Le budget définitif dûment corrigé parviendra aux membres de l'assemblée avec l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Membrez se tient à la disposition des membres et invite ces derniers à faire part de leurs éventuelles observations ou modifications dans les 15 jours à venir. Ils peuvent également s'adresser directement à M. Hutin afin de nous permettre de rédiger la délibération pour la prochaine séance du conseil municipal.

Aucune observation n'étant soulevée, M. Membrez tient encore une fois à remercier l'exécutif pour l'élaboration du budget.

4. Délégation des compétences pour la passation d'actes authentiques, art. 30 al. 1 let k LAC - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie de la délibération.

M. Hutin lit la délibération.

Les termes de la proposition de délibération expliqués, elle est acceptée comme suit :

Objet PROPOSITION RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 30, ALINEA 1, LETTRE K DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT

par 9 oui

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

5. **Repas des aînés**

Mme Serafini invite les membres de la commission sociale de rester, après la séance du conseil municipal, afin de fixer une date pour le repas des aînés.

6. **Groupement crèche Dardagny-Russin**

Les membres ont reçu une copie des statuts relatifs au Groupement crèche Dardagny-Russin. Ces statuts ont été transmis préalablement à Me Bertrand Reich ; puis à la Surveillance des communes qui les a validés avant de les soumettre aux conseils municipaux de Dardagny et Russin.

Le mot groupement signifie la possibilité d'incorporer plusieurs entités, comme cuisines scolaires, GIAP, etc, ce sont les conseillers municipaux de chaque commune qui décideront quelle activité pourra par la suite rejoindre le groupement (il faut l'accord des deux CM). Si les statuts sont bloqués uniquement à une entité, les statuts devront être modifiés pour chaque nouvelle société créée dans nos communes, puis renvoyés au Conseil d'Etat pour validation. En créant des statuts qui permettent d'accueillir d'autres activités que la crèche, les procédures seront simplifiées et nous rédigerons un règlement pour chaque structure.

L'ouverture de cette crèche n'aura pas lieu avant 2017. Un cahier des charges pour le ou la directrice, ainsi que le ou la secrétaire, seront préparés. Amalthée s'occupe de valider les cours dont les personnes ont besoin. Amalthée est le spécialiste de la gestion de projets et de la gestion administrative des structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance. Mme Serafini indique que la directrice actuelle de la garderie de la Plaine a donné son congé.

Le Groupement est représenté par Mme Suzanne Serafini pour Russin, jusqu'à l'adoption des statuts.

Les membres présents sont invités à prendre connaissance de ces statuts d'ici le conseil municipal du 10 novembre prochain et à faire part de leurs éventuelles remarques ou observations.

M. Orlando de la société Semely arrive

7. **Divers**

7.1. **Soirée La Revue**

La date du 29 novembre 2015 est fixée.

Tous les renseignements nécessaires seront communiqués en temps opportun.

7.2 **Samedis de ski à Praz de Lys Sommand (Haute Savoie)**

Les samedis de ski sont reconduits pour 2016. Les dates retenues sont : 23 janvier, 30 janvier, 6 février et 27 février 2016. Ces sorties, réservées aux habitants du Mandement ont eu un très grand succès en 2015. Les tous-ménages seront envoyés au mois de novembre prochain.

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin prie le public de bien vouloir quitter la salle ; le point 8. Naturalisation – séance à huis clos.

8. **Demande de naturalisation**

Séance à huis-clos

Séance levée à 20h30